



ASSOCIATION CANADIENNE DE LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT PHARMACEUTIQUE

ACGAP - Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique

Mémoire au gouvernement du Québec
Commission de la santé et des services sociaux
Référence - consultations particulières sur le
projet de loi 148

Novembre 2017

Soumis par l'ACGAP

Contact principal : David Johnston david@capdm.ca 905 265-1501

ACGAP - Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique

Référence :

Commission de la santé et des services sociaux – consultations particulières – Projet de loi 148

Réaction de l'ACGAP au projet de loi 148

L'Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique (ACGAP) est heureuse de faire part à la Commission de la santé et des services sociaux de sa position et de ses commentaires sur le projet de loi 148, de même qu'un aperçu de l'ACGAP et du modèle de fonctionnement de ses membres distributeurs grossistes pharmaceutiques au Québec vis-à-vis les pharmaciens propriétaires.

Sommaire

Dans ce mémoire, l'ACGAP réitérera que les distributeurs pharmaceutiques du Canada n'exercent aucune influence sur la vente de produits, le choix de fabricant ou le prix du produit commandé. Ce faisant, l'ACGAP et ses membres distributeurs sont essentiellement neutres pour ce qui est de toute politique ou législation concernant le niveau de la pharmacie.

Par ailleurs, forts de nos décennies d'expertise en gestion de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique canadienne, nous vous soulignerons divers sujets de préoccupation ou de perturbations potentielles qui risquent de survenir advenant l'adoption du projet de loi 148. Pour en faire la démonstration, nous proposerons à la Commission un bref aperçu de l'approche de la distribution pharmaceutique au Québec et dans le reste du Canada.

L'ACGAP & les distributeurs pharmaceutiques - Historique et contexte

Fondée en 1964, l'ACGAP est une association nationale indispensable du domaine des soins de santé qui représente la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique du Canada. Les membres de l'ACGAP sont surtout des distributeurs pharmaceutiques et des chaînes pharmaceutiques autonomes. L'ACGAP compte aussi parmi ses membres des fabricants de médicaments d'ordonnance et sans ordonnance de marque et génériques.

Les distributeurs pharmaceutiques du Canada fournissent un service essentiel – un accès sûr, fiable et opportun à des médicaments vitaux à tous les Canadiens et Canadiennes, et ce, peu importe leur lieu de résidence. Les distributeurs exploitent des systèmes très perfectionnés et exercent leurs activités en se conformant à de strictes directives de Santé Canada comportant de nombreuses licences et une obligation d'audits et de rapports.

Les distributeurs pharmaceutiques fournissent présentement des livraisons quotidiennes de médicaments courants et spécialisés, de narcotiques et d'autres substances contrôlées à plus de 1900 pharmacies, hôpitaux et autres établissements de santé aux villes et collectivités du Québec.

La vision de l'ACGAP

Assurer un accès sûr, fiable et opportun à des produits de soins de santé de grande qualité à tous les Canadiens et Canadiennes

Distribution pharmaceutique – Un système de choix

La distribution d'un portefeuille complet de produits pharmaceutiques se fait de façon sûre, sécuritaire et efficace. Les distributeurs pharmaceutiques ont optimisé leurs efficacités opérationnelles grâce à de l'innovation et des investissements continus dans de nouvelles installations, les TI, l'automatisation et les capacités Six-Sigma. Les distributeurs membres nationaux et régionaux de l'ACGAP servent le marché canadien depuis plusieurs décennies déjà. Les principaux distributeurs nationaux avec des installations au Québec exercent leurs activités depuis plus de 100 ans.

Il s'agit du système de choix pour les gouvernements et l'industrie. Les fabricants pharmaceutiques reconnaissent que placer leur distribution entre les mains d'une industrie dont la principale compétence est son expertise en gestion de chaîne d'approvisionnement est une nécessité opérationnelle et économique. En effet, les fabricants sont incapables de reproduire concurrentiellement la gamme entière de services et d'effectuer la livraison quotidienne de produits, qui vont de médicaments en vente libre pour la migraine jusqu'aux narcotiques les plus puissants, et ce, à plus de 10 000 hôpitaux, pharmacies et cliniques à tous les voisinages au Canada. La preuve en est qu'aujourd'hui au Québec et dans le reste du Canada, plus de 95 % de tous les médicaments d'ordonnance sont gérés par les distributeurs pharmaceutiques. Cela équivaut à plus de 4 millions de lignes de commandes qui sont exécutées annuellement avec un degré d'exactitude de plus de 99,9 %.

Une commande placée une journée donnée se trouve sur une tablette le lendemain, et ce, peu importe l'emplacement de la pharmacie. Le coût de distribution dans une province est le même peu importe la destination. Par conséquent, au Québec et dans le reste du Canada, il n'y a aucune différence, aucun désavantage du point de vue de la distribution, entre accéder à vos médicaments dans une petite pharmacie en milieu rural ou dans une grande chaîne d'un centre-ville de milieu urbain.

Les distributeurs exploitent un système bidirectionnel

Les distributeurs pharmaceutiques sont des partenaires commerciaux de plein service pour les pharmacies, en ce qu'ils leur offrent des livraisons fréquentes par l'entremise de systèmes de commandes automatisés et rationalisés qui intègrent la programmation ainsi que la gestion des retours et des rappels. Ce système bidirectionnel signifie qu'en plus de la seule distribution, ils exercent un suivi sur les produits et ont des protocoles en place qui permettent aux produits rappelés d'être retirés du marché et de retour au centre de distribution dans les 36 heures.

Les distributeurs offrent leur soutien pour pallier des pénuries de médicaments

Les distributeurs pharmaceutiques agissent comme un tampon contre les pénuries de médicaments, en ce qu'ils aident à niveler l'offre et la demande entre les pharmacies et les fabricants en conservant plusieurs semaines d'inventaire dans leurs installations. Les distributeurs travaillent avec les fabricants et les gouvernements afin de gérer l'offre de façon étroite en périodes de disponibilité limitée de produit.

Les efficacités d'un système fondé sur les distributeurs réduisent significativement les inventaires et ont des répercussions positives sur la santé des patients. La chaîne d'approvisionnement pharmaceutique canadienne est reconnue comme l'étalon d'or mondialement et, de nos jours, les Québécois et Québécoises s'attendent à recevoir les médicaments dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et ce, auprès de la pharmacie de leur choix.

Les distributeurs pharmaceutiques n'influencent pas la vente d'un produit ou d'une marque pharmaceutique quelconque

Au Québec et dans le reste du Canada, le système de distribution pharmaceutique est un système « tirer » et non un système « pousser ». Le distributeur livre ce qui lui est commandé. Le distributeur n'exerce aucune influence sur le produit commandé, le choix de fabricant ou le prix du produit. Les distributeurs répondent aux commandes reçues de la pharmacie. Les pharmacies commandent selon leurs besoins et les distributeurs réagissent en conséquence.

Pour satisfaire les exigences de ce système, les distributeurs doivent conserver en inventaire tous les médicaments essentiels. Au Canada, cela se traduit par plus de 15 000 UGS en inventaire de produits pharmaceutiques.

La position de l'ACGAP vis-à-vis le projet de loi 148

Étant donné que les distributeurs pharmaceutiques n'influent pas sur la pharmacie quant à son choix de produits ou leurs prix, l'ACGAP et ses membres ont une position neutre quant à l'environnement législatif provincial en matière de politiques sur les soins de santé concernant le niveau de la pharmacie, dans ce cas-ci, *le projet de loi 148 - Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives*.

Par ailleurs, en tirant profit de son expertise en chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, l'ACGAP et ses membres distributeurs sont en mesure de prévoir les embûches et les conséquences imprévues de l'adoption du projet de loi 148 :

- les distributeurs feront face à des problèmes de logistique internes alors que les pharmacies modifieront leurs schémas de commandes. Les distributeurs ne sont pas en mesure d'estimer les commandes totales d'une pharmacie dans une année et ne peuvent donc pas exercer de suivi à savoir s'ils risquent de commander plus de 50 % d'un fabricant afin de se préparer à des variations inattendues dans leurs schémas de commandes ;
- les distributeurs pourraient être tenus de gérer des excédents d'inventaires de fabricants importants ayant réduit leurs ventes ou de gérer des pénuries d'inventaires de plus petits fabricants incapables de satisfaire la nouvelle demande ;
- les patients pourraient être contraints de quitter la pharmacie de leur choix et se trouver une nouvelle pharmacie, si leur pharmacie avait atteint sa limite avec le fabricant générique du médicament dont ils voulaient continuer l'utilisation.

Un partenariat de confiance

L'ACGAP est depuis longtemps un partenaire fiable pour ce qui est de gérer une chaîne d'approvisionnement pharmaceutique fluide et efficace dans la province. Les efficiences des distributeurs ont contribué des économies de coûts importantes à la province au plan de la prestation de soins de santé aux Québécois et Québécoises.

La province peut continuer à compter sur l'ACGAP et ses membres distributeurs pour trouver des façons de gérer la prestation avantageuse de médicaments aux parties prenantes ainsi qu'aux patients et patientes, et de gérer, de la manière la plus efficace possible, toute perturbation que pourrait entraîner à court terme le projet de loi 148, s'il était adopté dans sa configuration actuelle.

Contact principal : David Johnston david@capdm.ca 905 265-1501

3800 Steeles Ave. W. Suite 301A Woodbridge, ON L4L 4G9